

## Budget - Fonds secrets : la réforme qui va tout changer"

UN BEAU PARADOXE à la française : c'est au moment où le débat sur l'opacité des fonds secrets (400 millions de francs, soit 61 millions d'euros, sont mis chaque année sans le moindre contrôle à la disposition du Premier ministre) bat son plein que le Parlement vient de voter – en toute discrétion – une loi clarifiant l'usage de l' " argent noir " de la République.

Fini l'usage sans contrôle des fonds secrets. Matignon devra prochainement les justifier dans un rapport détaillé au Parlement. Quant aux rallonges non publiées au " Journal Officiel ", une astuce qui permet au chef du gouvernement de remplir discrètement sa cassette, elles devront faire l'objet d'une information aux commissions des Finances.

**" Les Ministères seront priés de justifier l'utilisation de l'argent publics "**. En fait à l'avenir, seule la partie des fonds encore couverte par le " secret défense " -argent destiné aux opérations d'espionnage, de sécurité et de services étrangers- échappera à la surveillance parlementaire. Mais dans tous les cas, le montant de l'ensemble des fonds secrets sera publié au " J.O. ". " Cette réforme va imposer une réelle transparence dans ce dossier opaque, décrypte Alain Lambert, président de la commission des Finances du Sénat. A terme, c'est une véritable révolution culturelle que nous allons imposer à l'administration ".

Ces nouvelles règles du jeu, qui s'appliquent au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2006, s'inscrivent en effet dans la remise à plat complète des procédures budgétaires françaises. Une réforme ajournée trente-sept fois avant son vote définitif, avant hier-soir.

" Jusqu'à présent, explique un spécialiste, 93% des crédits étaient systématiquement reconduits et, de fait, la discussion ne portait que sur 7% des quelque 2 000 milliards de francs (304 milliards d'euros) du budget de l'Etat. Bientôt, 100% des crédits seront rediscutés chaque année, et les ministères seront priés de justifier l'utilisation de l'argent public ". Chacun d'entre eux devra d'ailleurs présenter un programme complet détaillant ses projets, ses dépenses de personnel, ses frais de fonctionnement. Bref, les administrations seront contraintes à se convertir à la comptabilité analytique comme cela se pratique dans le privé. Dans la foulée, l'Etat devra fournir au Parlement le compte précis de ses dépenses pour les pensions de ses agents (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui), le nombre exact de ses fonctionnaires, vacataires et autres emplois subventionnés ainsi que le niveau et l'évolution de sa dette. Enfin, le Parlement verra dès l'an prochain son pouvoir de contrôle de la machine étatique sensiblement accru.

Une réforme totalement, approuvée par le ministre de l'Economie, Laurent Fabius : "En passant de la routine dépensière au pilotage budgétaire, a-t-il dit, nous dotons l'Etat du XXIe siècle de la Constitution financière moderne dont notre pays avait besoin ".

Jean –Marc Plantade